

UN1TÉ

Campagne d'entretiens professionnels 2026



Qui est concerné ?

- Tous les agents titulaires en activité sur 2025.
- Les contractuels en poste pour une durée supérieure à un an.

Quand ?

- Entretiens à réaliser entre le **1er janvier et le 31 mars 2026** (au titre de l'année 2025).

Comment ?

- Entretien bilatéral avec le N+1, sur convocation au moins 8 jours avant la date retenue.
- Compte rendu d'entretien, ensuite visé par le N+2.

Pourquoi ?

- Faire le bilan 2025?: résultats, compétences, manière de servir.
- Fixer les objectifs 2026 et échanger sur l'organisation du travail (dont le télétravail).
- Exprimer ses besoins de formation et ses projets d'évolution (avancement, mobilité, changement de poste...).
- Servir à définir le montant de certaines primes (CIA, PRE, part variable, etc.).



**L'entretien est un droit pour l'agent
et une obligation pour l'administration :
Préparez-le et faites-vous entendre !**

Suivez-nous



UN1TÉ MI
FO

08/01/2026